

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : M. MAURICE REY

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
18 Octobre 2019**

OBJET : Convention de partenariat à la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance 2019/2022 de la ville de Miramas.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 18 Octobre 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- de valider la convention de partenariat du Conseil Départemental à la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance 2019/2022 de la ville de Miramas, annexé au rapport,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à la signer.

A l'unanimité
Monsieur VIGOUROUX ne prend pas part au vote.

ADOPTE
**Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée